

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

MD_26_079
DIA 079 195 26 00039

COMMUNE DE NUEIL-LES-AUBIERS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU MAIRE

DROIT DE PRÉEMPTION – « 23 rue des Justices » - ABANDON

Le Maire de la commune de NUEIL-LES-AUBIERS,

VU l'article L 2222-22 et L 2231-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026 portant délégation d'attribution au Maire,

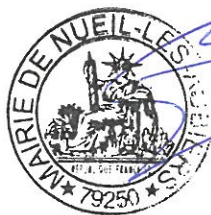
DÉCIDE

ARTICLE 1 : De ne pas exercer au nom de la commune de Nueil-Les-Aubiers le droit de préemption sur la parcelle sise « 23 rue des Justices » et cadastrée section 017 AL n° 248-249 d'une superficie totale d'environ 844 m² appartenant à Monsieur CADOUX Antony

ARTICLE 2 : Maitre Audrey AMIET, notaire à BRESSUIRE, 44 boulevard de Thouars (79300), chargée de cette vente, sera informée de cette décision dès qu'elle sera rendue exécutoire.

A NUEIL-LES-AUBIERS,
Le 18 juin 2026

Le Maire,



[Signature]
Pour le Maire et par délégation,
Jérôme BARON,
Maire-adjoint chargé
de la revitalisation et du foncier